

DECISION DU PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

N°22-281

SERVICE : DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE

OBJET : Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la passation d'un marché de prestations de service pour l'exploitation, l'entretien, la maintenance et l'astreinte des ouvrages d'assainissement

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BOURG-EN-BRESSE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5211-10 ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération n° DC-2020-054 en date du 27 juillet 2020 donnant délégation d'attributions au Président, à charge pour celui-ci de rendre compte au Conseil des attributions exercées par délégation ;

VU l'arrêté n° 20-45 du 16 décembre 2020 portant délégation de fonction et de signature du Président au 10^{ème} Vice-Président, Monsieur Jonathan GINDRE, dans les domaines de l'Eau et de l'Energie, aux fins de prendre toute décision afférente à sa délégation et notamment prendre toute décision, lorsque les crédits sont inscrits au budget, concernant la préparation, la passation, l'exécution, le règlement, l'abandon ou la réduction de pénalités et, le cas échéant, la résiliation de tout marché ou tout accord-cadre, ainsi que toute décision du même type concernant leurs avenants et leurs décomptes définitifs, et ce dans les conditions fixées par le Conseil pour la délégation d'attribution au Président ;

CONSIDERANT la consultation lancée le 16/09/2022 sous la forme d'une procédure adaptée ouverte pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la passation d'un marché de prestations de service pour l'exploitation, l'entretien, la maintenance et l'astreinte des ouvrages d'assainissement ;

CONSIDERANT le rapport d'analyse des offres ;

CONSIDERANT l'offre de la société SARL JEAN RAPHAEL BERT CONSULTANT (75009 Paris) comme étant l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères de jugement ;

DECIDE

D'ATTRIBUER le marché ayant trait à l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la passation d'un marché de prestations de service pour l'exploitation, l'entretien, la maintenance et l'astreinte des ouvrages d'assainissement à la société SARL JEAN RAPHAEL BERT CONSULTANT (45000 Orléans) pour un montant de 29 775,00 € HT.

Monsieur Le Directeur Général des services de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Bourg-en-Bresse, le 28 décembre 2022

Pour le Président et par délégation

Le Vice-Président,



Jonathan GINDRE

Délégué à l'Eau et l'Energie